Considérations de l’Atelier Citoyen liées au PLUi Chautagne et Grand Lac

Aout 2025

Introduction

Dans le cadre de la modification #1 du PLUi de Chautagne par arrêté du 28 Janvier 2025, l'Atelier Citoyen de Grand Lac a été sollicité en tant que personne publique associée afin d'exprimer son avis.

Suite à consultation des documents officiels et réunions de présentation, plusieurs membres de l'Atelier Citoyen, répartis sur l'ensemble du territoire de Grand Lac, ont souhaité exprimer leur avis sur cette modification. Comme pour leur précédente contribution sur le PLUI Albanais, les membres de l'Atelier Citoyen se sont déplacés sur les lieux concernés et ont pu échanger avec des habitants du territoire. Les membres du groupe de travail se sont ensuite réunis à plusieurs reprises afin d'échanger et co-construire le présent livrable.

La contribution initiale touche évidemment à la modification n°1 mais, au vu des enjeux et nombreuses discussions passionnées, il a semblé nécessaire d'évoquer les enjeux du territoire Chautagne, ainsi que de partager des considérations pour de futures saisines PLUi à l'échelle de Grand Lac dans un livrable plus détaillé.

Considérations sur le PLUi Chautagne

L'étude de cette modifications #1 a amené l'Atelier Citoyen à se pencher sur des problématiques liées au PLUi Chautagne, et notamment la récente OAP #6 de Chindrieux. Bien que celle-ci ne soit pas directement l'objet de cette saisine, il nous semble important de souligner les principaux enjeux identifiés pour assurer une cohérence du PLUi avec les ambitions du territoire et sa bonne compréhension par les citoyens.

1. **Qualité de vie et paysages sur la commune de Chindrieux :** Le reclassement d'une zone agricole à fort enjeux paysagers en zone constructible, ainsi que la construction d'un ensemble dense en R+1+Attique, nous semble peu compatible avec le caractère rural du secteur.
2. **Mobilité et accès au territoire.** La construction d'une OAP et d'un nombre de logement significatif sur le territoire de Chindrieux, pose les questions d'accès

et de mobilité, en particulier dans une logique de réduction du tout voiture et de développement des mobilités douces.

3. **Ecologie et biodiversité.** Les impacts du projet de l'OAP 6 sur le cours d'eau situé en bordure de parcelle nous semblent insuffisamment documentés, alors même que des mesures de protection de celui-ci devraient être intégrées au projet. Nous relevons également que toute densification ou étalement urbain suppose une totale maîtrise anticipée de la gestion des eaux usées, insuffisamment documentée.
4. **Concertation et information.** Nous constatons que les modifications du PLUi suscitent des interrogations chez un certain nombre d'acteurs du territoire. Cette tension s'est notamment manifestée par la démission d'un membre de l'atelier au cours de la saisine. Afin de dissiper les incertitudes et renforcer la légitimité de la démarche, nous souhaitons souligner le besoin d'une information claire et transparente ainsi que d'une concertation renforcée avec les citoyens.

Réflexions sur le PLUi à l'échelle de Grand Lac

Cette saisine est une des premières contributions de l'Atelier Citoyen sur le thème de l'urbanisme et PLUi qui nous amène à des réflexions portant sur l'ensemble du territoire. De nombreux défis ont été soulevés lors des échanges entre membres de l'atelier, et il nous semble important de les partager afin de poser des fondations solides pour de futures contributions PLUi.

Thématique	Constat	Solutions proposées
Concertation et partage de l'information	Les enquêtes publiques ne permettent qu'un partage limité de l'information, en particulier pour les riverains d'éventuelles modifications.	L'information doit être partagée activement et lisiblement en amont des modifications. Exemple : page web, réunion de quartier dédiée…
	Le PLUi et les modifications sont difficilement lisibles pour des non-initiés.	Lors de modifications impactantes pour le territoire, une concertation est nécessaire avec les principaux habitants concernés.

Transversalité du PLUi	Le PLUi est à la croisée de plusieurs thématiques sur lesquelles l'Atelier Citoyen a été saisi ou sensibilisé : mobilité, alimentaire, transition énergétique et écologique, habitat… Cependant l'Atelier n'a pas encore développé de grille d'analyse pour s'assurer de la bonne intégration de ces enjeux complémentaires dans le PLUi	L'Atelier Citoyen gagnerait à développer une grille d'analyse transverse pour les PLUi afin d'assurer une plus grande cohérence et hauteur d'analyse entre les thématiques abordées
Implication des membres de l'atelier	Les modifications PLUi peuvent toucher directement des membres de l'atelier	Il nous a semblé nécessaire de 1. Situer la parole de chacun (impacté par PLUi ou non), et 2. S'assurer d'une mixité territoriale lors des échanges.
Dialogue avec élus et communes	Le PLUi est piloté au niveau de Grand Lac, mais impacte directement les communes. La décision revient aux communes.	Développer le dialogue entre Atelier Citoyen et communes concernées lors de prochaines modifications de PLUi significatives.

Conclusion

Cette étude de la modification simplifiée #1 du PLUi Chautagne a mobilisé les membres de l'Atelier en plein été, les discussions ont été très riches et nous ont permis de poser les bases de futures contributions sur cette thématique. Cette contribution nous a aussi permis de mettre en avant le fort besoin de concertation qui existe sur le sujet PLUi et nous espérons que cet avis pourra modestement y contribuer.

L'Atelier Citoyen remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à ce présent avis.